

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
DE ST MAURICE LA CLOUERE**

L'an deux mil quinze le 26 février à 20 heures00, le conseil municipal de la commune DE ST MAURICE LA CLOUERE dûment convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PAIN Michel, maire

Date de convocation : 20.02.2015

Affichage de la convocation : 20.02.2015

Présents : MM PAIN DORET, BIBAUD, BERNARD ,GUYOT BAILLOT, , HERAULT, Mmes DELHOUME, TEXEDRE, PEZIN-LEFBVRE, CERISIER-THIMONIER, POTONNET, BOBIN,

Absents: Mr MASURE, Mme VERNEUIL

Mme THIMONIER-CERISIER a été élue secrétaire

Nombre de Membres : En exercice : 15/ Présents :13 / Votants : 13

Date affichage délibération :

N°20150226_027_MP

**Objet : Demandes d'autorisations administratives pour un parc éolien sur la commune de
Saint Maurice La Clouère**

La Société EPURON, développeur du projet d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Saint Maurice La Clouère Département de la Vienne a obtenu une délibération favorable en date du 20 Février 2009 en vue notamment de la réalisation des études de faisabilité.

La Société PARC EOLIEN DE SAINT MAURICE LA CLOUERE, société d'exploitation faisant partie du Groupe EPURON, envisage le dépôt des demandes d'autorisations administratives en vue de la construction et l'exploitation dudit parc éolien

Profil de la Société EPURON, développeur du Projet :

- Société indépendante française soutenue par un fond d'investissement spécialisé dans les énergies renouvelables basé à Londres,
- Présent sur toute la chaîne d'un projet : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ses centrales de production d'électricité en fin de cycle.

Considérant le profil de la société EPURON et sa capacité à mener à bien ses projets, considérant les engagements pris par la société EPURON auprès du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose ce projet à son Conseil Municipal.

Considérant la compatibilité du site étudié par la société EPURON avec l'implantation d'éoliennes,

Considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, aux redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes liées à l'activité générée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 10 voix pour et 01 voix contre et 2 abstentions

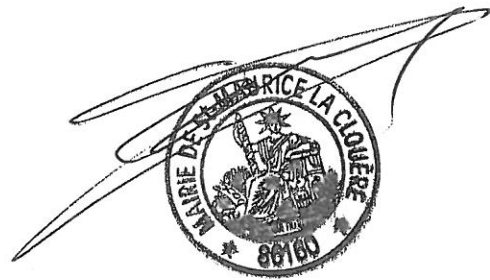
AR PREFECTURE

086-218602357-20150226-20150226_027_MP-DE
Regu le 11/03/2015

- se prononce favorablement à l'étude et au développement du projet de PARC EOLIEN DE SAINT MAURICE LA CLOUERE mené exclusivement par la société EPURON sur le territoire de la Commune de Saint Maurice La Clouère
- prend acte du dépôt prochain par la société d'exploitation PARC EOLIEN DE SAINT MAURICE LA CLOUERE des demandes d'autorisations administratives permettant la construction et l'exploitation de ce projet et se prononce favorablement au projet envisagé.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, et au dépôt des demandes d'autorisations administratives de ce projet

Fait et délibéré, les jour, mois et an que

Pour copie conforme



AR PREFECTURE

086-2186 02357-2015 0226-2015 0226_027_HP-DE
Reçu le 11/03/2015